



### La Parole du Rav Brand

« Si une femme se détourne de son mari et lui devient infidèle, si un autre a commerce avec elle, et que la chose est cachée aux yeux de son mari... Si le mari... a des soupçons sur sa femme... Cet homme amènera sa femme au Cohen... qui la fera jurer avec un serment d'imprécation... et la femme dira : Amen, Amen... Si elle s'est souillée... son ventre s'enflera, son flanc s'effondrera... Mais si la femme ne s'est point souillée et qu'elle est pure, elle sera reconnue innocente et aura des enfants[1]. »

Tant que le Nom de D.ieu n'est pas effacé, la femme peut décider de ne pas boire, et le mari la divorcera. Si elle boit et meurt, son amant succombe avec elle au même moment et dans des circonstances identiques[2], bien qu'il ne soit pas présent[3]. La manière dont il mourra prouvera son forfait. Ne pouvant pas se mêler à la décision de son amante, là où il se trouve, il craint pour sa vie.

Lorsque le Cohen la fait jurer, elle doit dire deux fois : Amen. Le Cohen lui dira : « Jure que tu n'as pas fauté avec celui-ci ni avec quelqu'un d'autre[4]. » Si elle a fauté avec 9 hommes sans éveiller le soupçon de son mari, et que celui-ci a des soupçons concernant le dixième, puisque le Cohen la fait jurer pour tous, les 9 premiers hommes mourront à ce moment-là et de la même façon. Le premier était le postier, le voisin, le plombier, le boulanger, le médecin, le banquier, le pilote d'avion, le juge, le président de la République, le psychologue... Le jour où elle est soupçonnée et qu'elle boit, le président mourra en pleine conférence à la télévision, le pilote en plein vol, le juge en plein jugement ... Une épée de Damoclès planera au-dessus de tout ce beau monde, durant toute leur vie, sans aucune possibilité d'y échapper... Ces dispositions divines sont là entre autres afin de dissuader les gens de fauter.

De nos jours, les différentes techniques de surveillance –

visuelles et auditives – se répandent de plus en plus, et leurs données sont de plus en plus sauvegardées. En un clic, on pourra extraire et publier les fréquentations et les actions louables des hommes, ainsi que les moins honorables, celles qu'ils aimeraient plutôt dissimuler. Les incivilités et les affaires de mœurs, d'argent, de violence et autres crimes, tout serait vu, par tous. Cette crainte rendra ces comportements de plus en plus compliqués, et assainira la moralité dans la société. La Michna dit justement : « Considère trois choses et tu n'en viendras pas à fauter : "Sache qui est au-dessus de toi : un œil qui voit, une oreille qui entend, et que tous tes actes sont consignés dans un Livre[5]." »

Lorsqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle, les premiers magnétophones virent le jour, le 'Hafets Haïm écrit : « Puisque la foi dans les paroles de nos sages s'est amenuisée, D.ieu montre aux hommes des yeux et des oreilles artificiels qui enregistrent, afin de les aider à se rendre compte de la réalité de ces notions. »

Chlomo, l'homme le plus sage du monde – est sage, celui qui voit le futur – conclut ainsi son œuvre philosophique : « A la fin, tout sera entendu (traduction de Yonatan ben Ouziel : tout ce qui s'est fait en cachette sera publié et entendu par tous les gens du monde). Alors, crains D.ieu et observe Ses commandements, car c'est cela tout l'homme. En effet, D.ieu appellera toute œuvre en jugement, même celle qui est entièrement cachée, qu'elle soit bonne ou mauvaise[6]. »

Bien que certains croient le contraire, et puissent avoir raison temporairement, le monde s'acheminera vers de meilleurs temps, comme l'ont prédit les prophètes juifs, et le roi Chlomo.

[1] Bamidbar, 5, 11-31. [2] Sota 27b. [3] Rambam, Sota 3,17. [4] Sota 18a. [5] Avot 2,1. [6] Fin Kohélet 12,12-14.

Rav Yehiel Brand

#### La Question

La paracha de la semaine nous évoque la prophétie d'Eldad et Médad, qui annonçait la mort de Moché et la prise de relais de Yéhochooua, pour l'entrée en Israël. (En entendant cette prophétie, Yéhochooua s'énerma pour l'honneur de son maître, tandis que Moché lui répondra : est-ce que tu serais jaloux pour moi ? ... Tout le peuple d'Hachem est prophète...).

Au sujet de ces 2 grands personnages, le Talmud dans Baba Batra (75a) enseigne : la face de Moché était comme la surface du soleil alors que le visage de Yéhochooua, était similaire à la surface lunaire. Pourquoi le Talmud compare ces maîtres d'Israël spécifiquement aux 2 luminaires ?

Le **Likouté Bessamim** répond : le Midrach nous raconte qu'au moment de la création du monde, la lune et le soleil étaient de taille équivalente. La lune vint voir Hachem et lui dit : il ne peut y avoir 2 rois avec la même couronne. Et Hachem lui rétorqua, va et rapetisse-toi. Dès lors, au moment où Yéhochooua entend que deux personnes prophétisent dans le camp, il ne supporte pas l'idée de voir la couronne de Moché être partagée par quelqu'un d'autre, et en cela, il en devient assimilable à la lune. Tandis que Moché à l'image du soleil, qui ne voyait pas d'objection à ce que la même couronne puisse sied à plusieurs acteurs en même temps, montra que lui également ne voyait pas d'inconvénient, à ce que tout le peuple d'Hachem prophétise.

G.N.



#### Enigmes



**Enigme 1:** A quel moment un coiffeur juif n'aura le droit de couper les cheveux que d'un juif mais pas d'un Goy ?

**Enigme 2:** Voici la démonstration comme quoi  $2 = 1$  :

Soit a et b tels que  $a = b$

Donc  $a^2 = a*b$

$a^2 - b^2 = a*b - b^2$

$(a - b)(a + b) = b(a - b)$

$a + b = b$

Donc en prenant  $a = b = 1$ , on a bien  $2 = 1 + 1 = 1$ . Où est le problème ?

#### Réponses Enigmes Nasso N°342

**Enigme 1 :** Le Mot Kilaim est traduit par Onkelos Irouvin (Vayikra 19,19 et Devarim 22,9).

**Rébus:** Miche / Paix / n' / Hotte / a / Guerre / Chou / Nid

**Enigme 2 :**  
La lumière.

#### Pour aller plus loin...

**1)** Il est écrit (10-29) : « Vayomer Moché Lé'hovav ben Réouel hamidiani 'hotène Moché ».

Qui était 'Hovav ? (deux avis existent à ce sujet)

**2)** Selon une opinion de nos sages, qu'a voulu signifier Moché lorsqu'il déclara à D... (11-11) lors de la récrimination des Béné Israël à propos de leur désir de manger de la viande : « lama haréota léavdékha » ?

**3)** Il est écrit (11-20) à propos de l'annonce des conséquences à la faute d'avoir dédaigné Hachem (ayant pourtant fait sortir son peuple d'Égypte avec de nombreux miracles) : « Ad 'hodech yamim ad acher yéttssé méapékhem lakhem lézara ». Pour quelle raison le terme lézara ("en nausée", "en abomination") se termine-t-il par la lettre "alef", et non par la lettre "hé" (ce qui serait en effet plus juste selon les règles de grammaire) ?

**4)** Qui furent les guilgoulim de Eldad et de Meidad (11-27) ?

**5)** Comment Myriam comprit que son frère Moché s'était séparé de sa femme Tsipora (12-11) ?

**6)** Pour quelle raison la Chékhina (ainsi que tout le Klal Israël) attendent précisément sept jours Myriam (la période que Hachem fixa pour la frapper de "tsaraat", compte tenu du Lachon Hara qu'elle prononça à l'égard de Moché) ?

Yaacov Guetta

**Pour soutenir Shalshélet ou pour dédicacer une parution :**  
[Shalshélet.news@gmail.com](mailto:Shalshélet.news@gmail.com)

## Halakha de la Semaine

### Faut-il 2 Cohanim pour que la Mitsva de Birkat Cohanim soit d'ordre Toraique ?

Selon certains Richonim, un Cohen qui bénit seul accomplit juste une Mitsva d'ordre rabbinique, car le verset dit "Amor Lahem", et il faudrait donc au minimum 2 Cohanim [Tossefot Mena'hot 44a ; Tour au nom de Rabbenou Perets ; Smak 113 ; Voir aussi le Beour Halakha 128,25].

Mais plusieurs autres Richonim sont d'avis que la Mitsva reste d'ordre Toraique même si le Cohen bénit seul. En effet, le terme "Lahem" signifie à chacun d'entre eux, (et cela, bien que la Guemara fasse une autre Dracha sur ces termes) [Sefer Habatime ; Sefer Haechkol ; Meiri (Sota 38b) ; Tour / Beth Yossef au nom du Mahari Abouhav].

En pratique, l'avis retenu par le Choul'han Aroukh (128,2) semble être celui du Tour, à savoir qu'il y a une Mitsva de la Torah pour un Cohen de bénir le Kahal même s'il est seul [Olat Tamid 128,8/ Mamar Mordekhaï 128,5/ Caf Ha'hayime ot 17 ; Or Létsion 2 Perek 8,10 "Veniré". Voir aussi le Min'hats 'Hinoukh (378) qui rapporte que le fait de dire Cohanim est juste une condition pour obliger le Cohen à bénir, mais que cela n'est pas indispensable pour accomplir la Mitsva de la Torah].

Aussi, il est à noter qu'il y a une Mitsva pour le Kahal d'écouter la Birkat Cohanim. Selon plusieurs décisionnaires, il s'agirait même d'une Mitsva Déoraïta! [Beour Halakha 128,1 au nom du Sefer 'Haredime ; Haflaa (Ketouvat 24b) ; Beth Efraïm 6... ; Voir aussi le Igrat Moché O.H 4 siman 21 fin ot 2 qui écrit que selon cet avis, le fait même de répondre Amen à la bénédiction serait une Mitsva Déoraïta]. Selon cela, on privilégiera de prier dans un office où il y a la Birkat Cohanim tous les jours [Voir Ch. Aroukh Harav 128,37 ; Caf Ha'haïm ot 149].

Au moment de la Birkat Cohanim, les fidèles devront être concentrés à recevoir cette bénédiction avec crainte et ferveur, et qu'il leur sera strictement interdit de faire autre chose à ce moment, ou même réciter les versets indiqués dans certains sidourim [Choulhan Aroukh 128,26 ; Caf Hahaïm ot 159 où il rapporte au nom des A'haronim qu'il est préférable de ne pas lire ces versets même dans le cas où ils sont lus quand l'officiant s'allonge].

David Cohen

## La Paracha en Résumé

**Montée 1 :** La Paracha débute par la Mitsva d'allumer la Ménora. Puis, Hachem ordonne à Moché de purifier les Léviim. Il fallait les asperger, les raser et laver leurs habits. Ils devaient ensuite offrir des korbanot.

**Montée 2 :** Hachem annonce que les Léviim Lui appartiennent. En effet, bien que les premiers-nés fussent pressentis pour travailler au Michkan depuis la sortie d'Égypte, ils perdirent ce privilège après le veau d'or. Les Léviim achevèrent leur processus de purification et ils commencèrent à servir. A l'âge de 25 ans, le Lévi commençait à apprendre son travail et à 30 ans, il officiait.

**Montée 3 :** Moché rappelle les halakhot du korban pessah que les béné Israël allaient accomplir, lors de la 2<sup>ème</sup> année de la sortie d'Égypte. Après Pessa'h, ceux qui portaient le tombeau de Yossef (baal hatourim) et ne purent donc pas offrir le korban pessah, demandèrent à Moché de ne pas les laisser sans solution. Hachem annonça à Moché, que le 14 du 2<sup>ème</sup> mois, ceux qui ont raté parce qu'ils étaient impurs et pas à côté de la azara, auront un rattrapage. Cependant, celui qui a raté volontairement, ne pourra pas rattraper et sera 'hayav karet.

**Montée 4 :** Lorsque les béné Israël campaient, la nuée qui les accompagnait recouvrait le Michkan. Lorsque la nuée montait au-dessus du Michkan, c'est un signe que les béné Israël devaient plier bagage et ils devaient marcher jusqu'à l'arrêt de la nuée. Hachem demanda à Moché de confectionner deux trompettes en argent qui serviraient à rassembler le peuple et à annoncer les départs de voyage. Après une tékia sonnée par les deux trompettes, c'est un rassemblement général. Par une trompette, rassemblement des chefs de tribus. Après un 'arat' (tékia, téroua, tékia), c'est le signe d'un départ. Ceux qui campaient à l'Est commençaient à se déplacer et on sonnait de nouveau pour faire démarrer les autres.

En cas de guerre et lors des jours de fête, on sonnait également afin que notre souvenir monte jusqu'à Hachem.

## Aire de Jeu

### Jeu de mots

Lorsque dans un débat, un homme donne un argument mensonger avant de s'en aller, cela s'appelle fausser compagnie.

### Devinettes

- 1) Qui a dit : « Soyez heureux d'être les serviteurs de Hachem » ? (Rachi, 8-6)
- 2) « Asperge-les des eaux purificatrices ». De quelles eaux s'agissait-il ? (Rachi, 8-7)
- 3) Pourquoi, avant leur intronisation, les Lévyim devaient-ils se raser ? (Rachi, 8-7)
- 4) Qu'est-ce qui ne disqualifie pas les Lévyim et qui disqualifie les Cohanim pour servir dans le Michkan ? (Rachi, 8-24)
- 5) Quelles tâches pouvaient effectuer les Lévyim après 50 ans ? (Rachi, 8-25)

**Échec :** Comment les noirs peuvent-ils faire Mat en 2 coups ?



## Réponses aux questions

1) a. Selon Rachi, 'Hovav n'est autre que Yitro, le beau-père ('hotène) de Moché. Le prénom 'Hovav s'apparentant au mot 'hiba (amour, affection) lui a été attribué afin de souligner son amour pour la Torah.

Selon le Ramban, Yitro reçut ce nom lors de sa conversion ; conformément au Minhag qui veut que les Guérim adoptent un nouveau prénom quand ils deviennent juifs. (Sifri 78)

b. Selon une autre opinion de nos sages, 'Hovav est le beau-frère de Moché (et donc le frère de Tzipora). (Even Ezra)

2) Cette expression ne signifie pas (selon un avis de nos sages) : « Pourquoi as-tu fait du mal à ton serviteur », mais plutôt : « Pourquoi as-tu fait de ton serviteur (Moché) le berger ("lama sameta avdekha Moché roé" ». En effet, le terme « haréota » s'apparente au mot « roé » signifiant « un berger ») et le dirigeant de ce peuple insatisfait, cherchant constamment des prétextes pour se plaindre inutilement (et qui est donc très pénible à supporter) » ?! (Haketav Véhakabala)

3) Afin de faire allusion au fait que les Béné Israël trouvèrent dans la viande qu'ils mangèrent pendant un mois dans le désert, toutes les saveurs de toutes les nourritures du monde, exceptée une (ce qui explique la présence de la lettre "alef" ayant pour géométrie 1, à la fin du mot « lézara ») : "la saveur de la chair du léviathan" ! (Baal Hatourim)

4) Leurs âmes se réincarnèrent chez les deux muets de la famille de Rabbi Yo'hanan (selon l'avis d'un Amora, ces deux muets sont ses petits-fils, selon un autre Amora, ce sont ses neveux) dont parle le traité 'Haguiga (3). Ces deux muets assistaient chaque jour aux cours de Rabbi Yéouda Hanassi, en étant très concentrés (ils hochaient la tête pour exprimer qu'ils avaient bien saisi l'enseignement de Rabbi, et qu'ils y portaient beaucoup d'intérêt). Rabbi pria pour eux, si bien qu'ils furent miraculeusement

guéris de leur handicap (mutisme). Eldad et Meidad revinrent en guilgoul chez ces deux muets, afin de réparer leur faute (d'avoir prononcé quatre mots incorrects, irrespectueux à l'égard de Moché : « Moché mète vihochou makhnise! ». D'ailleurs, le terme araméen iléméi (muets) fait allusion à travers ses deux parties : « ilé » et « mei » à Eldad et Meidad. Les lettres de « ilé » (alef et lamed) sont les deux premières lettres de Eldad, et les lettres de « mei » (mème et youd) sont les deux premières lettres de Meidad). ('Hida au nom de Rabbi Ména'hem Eleazar Mipano, Baal "Assara Maamarot")

5) Laosque Myriam vit que Tzipora ne portait plus de bijoux, contrairement à la majorité des femmes qui en portaient pour trouver encore plus de grâce auprès de leurs maris, elle l'interpella ainsi : « Pourquoi ne portes-tu pas de bijoux ?! ». Et Tzipora de répondre : « Car ton frère Moché ne fait plus du tout cas de cela (ma beauté et les choses que je porte ne l'intéressent plus, il s'est séparé de moi, et se consacre dorénavant totalement à D...). (Sifri)

6) a. Nos sages enseignent : « la mesure de bonté » (mida tova) divine est 500 fois supérieure à la mesure du "châtiment divin" (mida de pouranoute). Or, le laps de temps de 7 jours correspond exactement à 10080 minutes, période qui équivaut également à 500 fois le temps où Myriam se tint à distance (durant environ 20 minutes) pour savoir ce qui arriverait à son petit frère Moché (ainsi qu'à sa prophétie, faisant de Moché le libérateur des Béné Israël d'Égypte), lorsque ce dernier fut déposé par sa mère Yokhéved au milieu des joncs bordant les rives du Nil. ("Pirouchei Hatorah" de Rabbi 'Haïm Paltiel)

b. Ces 7 jours d'attente de la Chékchina et du Klal Israël accordés à Myriam pour s'être attardée à veiller sur la téva de son frère Moché, trouvent leur allusion à travers le nombre de mots (sept mots) composant le passouk (2-4) de Chémot déclarant : « Vatétatssav a'hoto méra'hok lédéa ma yaassé lo ». (Baal Hatourim au nom du Sifri)

**Montée 5 :** Près d'un an après leur arrivée au Sinaï, la nuée monta et les béné Israël voyagèrent vers le désert de Parane. Moché proposa à Itrou de les accompagner, mais il refusa, Moché insista. Ils voyagèrent durant 3 jours avec le Aron qui avançait devant eux.

**Montée 6 :** Avant le départ du Aron (lorsque les béné Israël devaient voyager), Moché pria et lorsque le Aron devait être reposé (pour camper), Moché pria. (Yonathan ben Ouziel).

Les béné Israël se plainquirent du chemin, Hachem tua une partie d'entre eux. Les membres du erav rav se mirent à pleurer à cause de la Manne, car ils se souvenaient des bons poissons et autres nourritures que leur laissaient les Égyptiens (Ramban qui explique ce passouk kipchouto, mais voir Rachi). Ils vinrent se plaindre en famille (Rachi, mais voir deuxième pchat). Moché annonça à Hachem qu'il n'était plus en mesure de gérer ce peuple. Hachem lui demanda de rassembler 70 sages (comme les 70 noms de Hachem et de Jérusalem, Baal Hatourim), parmi ceux qui se

laisseraient frapper en Égypte, pour que leurs frères ne soient pas frappés (Rachi). Je leur donnerai un peu de l'esprit qui est sur toi et ainsi tu ne seras plus seul. Le peuple se préparera à manger de la viande pendant 30 jours. Moché rassembla 72 hommes desquels il devait choisir 70, par tirage au sort, mais deux hommes se sacrifièrent prétextant qu'ils n'avaient pas tiré le bon papier. Ils eurent le mérite de prophétiser sur gog et magog (Yonathan ben Ouziel), puis sur Moché qu'il n'entrera pas en Israël et Yéhochoua fera entrer les béné Israël en Israël. Yéhochoua demanda à Moché de les enfermer, mais Moché rétorqua que ce serait magnifique si tout le peuple pouvait être prophète.

**Montée 7 :** Beaucoup de béné Israël moururent de la viande qu'ils mangèrent. Arrivés à 'Hatsérot, Myriam et Aharon en dirent trop sur Moché, qui se sépara de sa femme. Hachem leur dit que Moché était un prophète spécial et comment n'avez-vous pas eu peur de parler de Moché ? Myriam devint lépreuse, Moché pria pour elle. Le peuple attendit 7 jours jusqu'à qu'elle guérisse, avant de repartir.

# A La Rencontre De Nos Sages

## Rav Arié Lévine : « Le Rabbin au grand cœur »

Rav Arié Lévine est né en 1885 à Orla en Russie. Il étudia dans les yéchivot de Slotsk et Slonim où il fit preuve d'une grande intelligence et assiduité. Malgré son jeune âge, il réussit à être reçu à la yéchiva de Volojine, où il fit des études brillantes.

Rav et père des prisonniers : Les années précédant la création de l'État d'Israël, la terre fut mise à feu et à sang. Les jeunes gens venus des quatre coins du globe luttèrent en faveur d'Israël pour faire tomber le mandat britannique, et leur reprendre la terre. Les Britanniques pourchassaient les activistes clandestins qui s'étaient forgés une renommée à l'armée, et certains d'entre eux furent arrêtés et envoyés en détention dans une prison tristement célèbre, la Kichlé, ou dans la prison centrale. Il y avait des groupes de condamnés à mort jugés par une cour martiale. Ils étaient au côté de ceux qui avaient été condamnés « uniquement » à de longues années de détention. Ils étaient enfermés dans des conditions sous-humaines : des cellules humides et étouffantes, et dans de nombreux cas, sans droit de visite, ni de la famille, ni bien entendu, d'avocats. Un seul homme avait obtenu le droit de visite des prisonniers : Rav Arié Lévine. De là vient son surnom de « Rav des prisonniers » ou « père des prisonniers ». Il remplissait en effet les deux rôles, en tant que Rav et père, avec beaucoup de dévouement et ce pendant près de 25 ans. Il continua à porter ce titre jusqu'à ses derniers jours. Son grand dévouement et son grand cœur ont certainement influencé les Britanniques, et il réussit à obtenir des autorisations

pour diverses demandes d'ordre religieux, pour renforcer leur moral à la baisse. Il était une véritable connexion entre les prisonniers et le monde extérieur. Les prisonniers inséraient dans ses poches profondes des lettres adressées à leurs proches, et Rav Arié se rendait à chaque adresse pour distribuer les lettres, et instillait de la joie de vivre aux familles privées d'encouragement et de consolation. En retour, Rav Arié recevait des lettres, qu'il dissimulait et distribuait ensuite aux prisonniers, ce qui améliorait significativement leur humeur.

Les prisonniers démunis considéraient Rav Arié, venu leur rendre visite chaque Chabbat et jour de fête, comme un véritable ange sauveur. Il les fortifiait et les encourageait, en leur donnant de l'espoir dans un lieu sans espoir. Il ne faisait aucune distinction entre les combattants pour la justice et les délinquants, entre ceux qui étaient proches de la religion et ceux qui en étaient loin. Il les aimait tous infiniment, il agissait en faveur de tous, et comprenait chacun d'entre eux et les tolérait avec un dévouement illimité.

Visite aux malades : Outre sa grande préoccupation en faveur des prisonniers de Sion, Rav Arié s'était institué une coutume fixe : rendre visite aux malades juifs pour les renforcer, eux qui gisaient dans les hôpitaux et souffraient de divers maux. À cette époque, un véritable danger planait sur ceux qui osaient rendre visite aux malades alités, en particulier par les maladies contagieuses comme la lèpre et la tuberculose. Ils étaient livrés à leur sort et oubliés. Ils déambulaient entre les murs de l'hôpital. Rav Arié était le seul qui osait leur rendre visite, et leur insufflait de l'espoir. Il ne craignait aucun homme, aucune maladie et aucune situation. Et il fit effectivement des prodiges grâce à sa générosité. Il arrivait, son merveilleux sourire aux lèvres,

prononçant des propos rassurants, et illuminait le monde obscur de milliers de malades. Le « goral HaGra » : Le nom de Rav Arié Lévine s'est gravé davantage dans la conscience du peuple d'Israël quand en janvier 1948, un renfort de soldats juifs comprenant une quarantaine de jeunes gens est sorti vers Goush Etsion assiégé. Au bout d'un an et demi, à la suite d'un cessez-le-feu, leurs dépouilles ont été rendues à Israël. Les gens de la rabbanout militaire avaient un doute sur l'identification de 12 des corps. Certains des parents se sont adressés au Rabbi Tsvi Pessa'h Frank, qui était alors Grand Rabbin de Jérusalem, pour lui demander de l'aide. Le Rav Frank décida que pour identifier les corps et leur donner une sépulture convenable, il allait organiser une cérémonie de « goral HaGra », un tirage au sort attribué au Gaon de Vilna. Le Rav Frank pensait que seul un Juif tsadik et craignant le Ciel comme Rav Arié Lévine pouvait accomplir cette tâche difficile et importante. Ce dernier identifia en effet 11 des corps, le dernier se trouvant identifié de lui-même.

Rav Arié forma de nombreux liens avec de grands sages juifs, mais continua à mener sa vie quotidienne parmi les hommes simples. Lorsqu'il voyait un Juif, ce n'était pas un inconnu, mais un monde en soi. Il le regardait dans les yeux et s'identifiait à sa détresse et sa souffrance, tout comme à sa joie et son bonheur. Rav Arié monta en Terre sainte en 1905. Là, il occupa le poste de Machguia'h du Talmud-Torah « Ets Ha'haïm » pendant près de 40 ans. Grâce à son esprit généreux et pénétrant, il arrivait à comprendre l'esprit des nombreux élèves qui étaient sous sa surveillance, y compris des élèves issus de familles éloignées de la Torah et des Mitsvot, et à les guider dans la voie de D.ieu. Rav Arié Lévine quitta ce monde en 1969.

David Lasry

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

## Or Letsion

### L'importance de l'intention (kavana)

Rabbénou Bahya a écrit dans son livre « Hovot Haléavot » (Sha'ar Avodat HaElohim (Porte du Service Divin), chapitre 4, que « les commandements se divisent en deux catégories distinctes. La première consiste en des devoirs de l'âme : ceux-ci, fondés sur une foi authentique, comprennent l'acceptation de l'Unité de D. ; être pleinement engagé envers Lui, avoir confiance en Lui, se soumettre à Lui, accepter Ses décrets. [...]

La seconde catégorie concerne les devoirs qui impliquent à la fois une dévotion de l'âme et des activités physiques, telles que la constance dans la parole et la pensée, la lecture et l'étude du livre de la Torah, la prière, le jeûne, la charité etc. »

Nous constatons que notre maître n'a pas divisé les commandements en trois catégories distinctes : l'action seule, l'action et la pensée, et la pensée seule.

Il n'a pas du tout pris en considération l'action seule, car celle-ci ne réalise pas le service de D. Il est établi que les commandements nécessitent une intention (kavana), c'est-à-dire qu'en accomplissant les commandements, il faut joindre l'intention du cœur.

Dans une mitsva de la Torah, outre le fait qu'il est nécessaire de viser et comprendre ce que l'on fait, il faut également avoir l'intention de s'acquitter de la mitsva, comme le stipule notre maître dans le

Choulhan Aroukh, Ora'h Haïm chap.60 §4. (Voir également dans le Michna Beroura, et dans le Or LéTsiyon, Vol. 2, chap. 45 §4).

Ainsi, dans l'étude de la Torah, il est évident qu'il faut comprendre ce que l'on étudie, car c'est là l'essence de la mitsva. Cependant, il faut également viser à accomplir le commandement positif de l'étude de la Torah, à savoir, faire la volonté d'Hachem qui nous l'a ordonné.

De même, en ce qui concerne la tsédaka, il faut réfléchir et comprendre ce que l'on fait, et viser en même temps à faire la volonté d'Hachem.

Le rav Ben Tsiyon Abba Chaoul est désolé de constater comment parfois, dès que l'on demande de la tsedaka, certains donnent sans aucune réflexion préalable pour accomplir la volonté d'Hachem, et c'est dommage. [Cependant, il va de soi qu'il ne faut pas retarder le nécessaire, mais plutôt agir et réfléchir avec diligence et intelligence, sans se mettre dans une situation interdite.]

Ainsi, Rabbi Ezra Atiya a expliqué le verset "Il faut lui donner, et lui donner sans que ton cœur le regrette ; car, pour prix de cette conduite, l'Éternel, ton D., te bénira" (Dévarim 15,10). Parfois, quand une personne donne la tsedaka pour la première fois, cela peut être dû à la douleur ressentie pour la situation du pauvre. Il en résulte qu'il n'a pas pleinement accompli le commandement, c'est la raison pour laquelle la Torah ordonne "Il faut lui donner, et lui donner", c'est-à-dire qu'il doit donner deux fois, car après avoir donné et apaisé sa conscience, il doit donner à nouveau. Et ce don

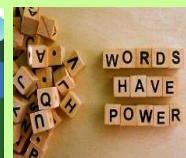
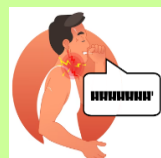
doit être fait pour l'amour de D., et en contrepartie de ce don, "l'Éternel, ton D, te bénira".

Il est vrai qu'en ce qui concerne les commandements rabbiniques, il a été déterminé dans la halakha qu'ils ne requièrent pas de kavana. Cependant, si l'on peut revenir en arrière et accomplir à nouveau le commandement sans effort, on devrait le faire sans réciter de bénédiction afin d'éviter tout doute, puisque certains affirment que la kavana est nécessaire. Même si tout cela concerne l'accomplissement de l'obligation de réaliser la mitsva, il n'en reste pas moins que réfléchir et bien comprendre ce que l'on fait, est également nécessaire.

Il est important de prêter une attention particulière aux actions routinières, comme un jeûne par exemple. Il faut savoir pourquoi on jeûne, se poser la question. Réfléchir à la raison du jeûne est plus difficile que le jeûne en soi. Et plus une personne approfondit l'intention du commandement, plus sa récompense sera grande. Comme l'écrit Rabbi Avraham, le fils du Rambam, dans son livre Hamaspek Léovdei Hachem, "il est possible que trois individus pieux qui observent le Chabbat aient chacun une manière unique de l'observer, surpassant ainsi leurs pairs en ajoutant de la réflexion et en approfondissant leur compréhension de la création du monde et de l'intention du Créateur en donnant le Chabbat au peuple d'Israël." Ainsi, cela s'applique à tous les commandements. (Or letsion H&M p.197-199)

Yonathan Haik

## Rébus



## La Force d'une parabole

La guemara explique (Chabbat 31b) qu'il existe un interdit de construire pendant Chabbat mais également de détruire. Le texte précise qu'on ne transgresse la melakha de Soter (=détruire) que lorsque le but est de reconstruire ensuite sur place. Sans cette intention, cela ne peut s'apparenter à l'action de Soter. (Ceci n'est pas un propos halakhique mais un extrait du Talmud.) La guemara s'étonne car nous apprenons les melakhot de ce qui se faisait dans le Michkan, et là-bas nous devons démonter le Michkan pour ensuite le remonter lors de la prochaine étape dans le désert ! La condition de reconstruire sur place n'était donc pas remplie ! Comment peut-on apprendre justement du Michkan qu'un

démontage n'est appelé ainsi que si l'on remonte au même endroit ?!

Rav Haïm Chmoulevitch nous l'explique par une parabole.

*Une famille est en voyage et se déplace dans différents pays. Si l'on interroge un membre de cette famille sur l'endroit où il se trouve, il nous dira sûrement le nom de la ville traversée. Si on le questionne quelques jours plus tard, de nouveau il nous indiquera la région qu'il visite et ainsi de suite pour chacune des étapes. Par contre, si c'est le bébé de la famille que l'on pouvait interroger pour savoir où il se trouve, il répondrait à coup sur : "Je suis dans les bras de maman." Et si on lui redemande le lendemain il répondra assurément : "Je suis dans les bras de maman."*

Ainsi, malgré les nombreuses étapes traversées par

nos ancêtres dans le désert, leur conscience d'être sous les ailes de la protection divine était telle que l'on pouvait dire qu'ils démontraient et remontaient le Michkan à chaque fois "au même endroit".

On raconte d'ailleurs sur Rav Haïm Chmoulevitch que lors de son périple pendant la seconde guerre mondiale avec sa Yechiva, ils durent quitter Changai pour rejoindre Israël en bateau. Durant la traversée qui devait durer 4 semaines, il se plongea dans l'étude du Chav Chmatata (ouvrage pointu de Halakha). Un jour, un élève fatigué de cette traversée regarda au loin et ne voyant que de l'eau à perte de vue tout autour, il demanda : "Mais où sommes nous ?!" Le rav lui répondit sans même lever la tête : " Chapitre 3", car pour lui c'est là où il se trouvait. (Leka'h tov)

Jérémy Uzan



## La Question de Rav Zilberstein

Léilouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Avichay vient d'avoir son 3ème enfant, il doit donc rapidement déménager. Grâce à D.ieu, il trouve rapidement une bonne affaire et contacte donc sa banque pour un prêt. Après quelques jours, son banquier le rappelle et lui explique gentiment qu'il manque 400 000 Shekels d'apport pour que la banque accepte son dossier. Avichay qui ne veut en aucun cas que la maison lui passe sous le nez, cherche une solution. C'est là que lui vient à l'esprit que son ami Assaf est en cours d'acheter une maison et va sûrement, lui aussi, contracter un prêt. Il sait que son ami a une bonne situation et que sa banque acceptera sûrement de lui prêter 400 000 Shekels de plus qu'il lui remboursera bien évidemment. Il appelle donc Assaf et le supplie de lui rendre ce service qu'il promet de rembourser jusqu'au dernier centime sans aucun retard. Assaf comprend la situation mais lui explique qu'il ne peut prendre une telle décision sans l'accord de son épouse. Et puisque derrière un Tsadik se trouve souvent une Tsadeket, sa femme accepte aussi de faire cet énorme 'Hessed à leur cher ami. Rapidement, Assaf et sa femme contractent un emprunt dont les 400 000 Shekels de Avichay qui leur est très reconnaissant. Pendant plusieurs mois, celui-ci paye sans aucun problème et tout le monde est satisfait de cet accord. Mais un jour, la femme d'Assaf tombe gravement malade et décède malheureusement. Étonnamment, depuis ce moment, Avichay ne paye plus ses dus à Assaf mais celui-ci tarde à s'en rendre compte et à réagir. Mais lorsqu'il l'appelle pour le lui faire remarquer, Avichay lui explique que puisque chaque prêt est associé avec une assurance vie, lorsqu'une des personnes qui a contracté le prêt décède, l'assurance se charge de rembourser à sa place, il ne voit donc pas pourquoi il devrait lui donner dorénavant le moindre Shekel. Assaf est choqué, il se demande si Avichay a le droit de gagner de l'argent sur son malheur. Qu'en dites-vous ?

La Guemara Baba Metsia (35b) nous enseigne que celui qui loue la vache de son ami, la prête à une tierce personne, puis la bête est morte de manière naturelle, le Din est que l'emprunteur devra rembourser au loueur puisqu'il est 'Hayav dans un tel cas, alors que le loueur ne payera rien au propriétaire puisqu'un loueur n'est pas responsable dans le cas d'une mort naturelle. Mais Rabbi Yossi n'est pas d'accord et demande comment est-ce possible qu'un homme fasse du business sur le dos de son ami, l'emprunteur devra donc rembourser au propriétaire. Le Or Saméa'h discute dans le cas où celui qui a loué l'animal de son ami a pris une assurance et qu'il reçoit l'argent de leur part pour la mort de l'animal, doit-il le restituer au propriétaire bien qu'il soit Patour dans un tel cas ? Il semblerait d'après les dires de Rabbi Yossi que le loueur ne peut gagner de l'argent sur le dos du propriétaire mais le Or Saméa'h nous explique qu'il existe une différence entre les deux cas. Dans le cas de la Michna, l'intention du loueur était de récupérer la vache en bonne santé après son prêt sans aucune intention de gagner de l'argent. L'argent qui lui est tombé du ciel ne provient aucunement d'un quelconque effort de sa part, il se doit donc de le remettre au propriétaire. Dans le deuxième cas, en payant une assurance, il a acheté le droit de récupérer l'argent au cas où, on ne peut donc pas l'obliger à donner cet argent au propriétaire. Certains rajoutent même que la souscription à l'assurance est un investissement personnel qui n'est pas lié au propriétaire. Il en résulte donc que dans notre cas où Avichay a payé tous les frais du prêt bancaire, les assurances incluses, il a donc acquis le droit à cet argent même si cela dépendait de quelque chose qui ne le concerne pas, un peu comme un pari sur l'avenir.

En conclusion, Avichay ne devra rien à Assaf car en payant l'assurance, il a acquis l'argent remboursé et on considérera qu'il a déjà tout payé. (Tiré du livre Véaarèv Na tome 4, page 167)

Haim Bellity

## Comprendre Rachi

« ...À partir de l'âge de 25 ans... » (8/24)

**Rachi pose la question :** Pourtant dans Parachat Bamidbar (4/3), le passouk dit à partir de 30 ans !?

**Rachi répond :** « À 25 ans, il vient étudier les Halakhot de la Avoda durant 5 années et à 30 ans, il fait la Avoda effective. De là, on déduit qu'un élève qui n'a pas vu de succès dans son étude durant 5 années n'en reverra plus. »

**Le Ramban répond :** À 25 ans, tous Léviim peuvent venir de leur propre initiative pour aider à la Avoda. À 30 ans, ils sont nommés par Moché et Aharon et sont chargés d'une Avoda précise. La raison est qu'il est plus facile de reconnaître qu'une personne est âgée de 30 ans que 25 ans. Ainsi, Hachem n'a pas demandé à Moché de nommer les 25 ans.

**Le Iben Ezra répond :** 25 ans, c'est pour la Avodat Massa (transporter) et 30 ans ce sont toutes les autres Avodot.

**On pourrait poser les questions suivantes sur Rachi :**

**1.** Qu'est-ce que la Torah vient nous apprendre ? Si c'est qu'il faut étudier ce que l'on doit faire avant de passer à l'action, c'est évident !? Comment passer à l'action sans avoir appris ce qu'il faut faire ?

**2.** Sachant que Rachi vient pour expliquer le pchat des psoukim, il est normal que Rachi vienne résoudre la contradiction entre les psoukim sur l'âge auquel les Léviim doivent venir faire la Avoda, 25 ou 30 ans. Mais pourquoi ajouter la déduction "un élève..." ? En quoi cette déduction est-elle nécessaire à la compréhension du pchat des psoukim ?

**3.** Comment cette déduction est-elle faite ? Il est possible que ces 5 années correspondent tout simplement au temps d'étude nécessaire pour être prêt à faire la Avoda !?

**4.** De cette phrase ajoutée par Rachi, on a l'impression que si après 5 années d'étude il n'a pas réussi alors il ne pourra jamais réussir. Ceci rentre en totale contradiction avec la Guémara (Mégouila 6) : « Rabbi Yits'hak dit : Si un homme te dit "Je me suis fatigué et je n'ai pas réussi", ne le crois pas. » Donc tout celui qui s'investit dans l'étude de la Torah est assuré de réussir!?

**On pourrait proposer d'expliquer Rachi ainsi :**

Tout d'abord, concernant la 3ème question, il est ramené dans les Séfarim (Rina Yits'hak) que la Guémara elle-même fait la distinction entre connaître par cœur qui dépend de l'aide divine et sur laquelle il serait possible dans l'absolu qu'une personne ne réussisse pas, et la compréhension de la Souguia (sujet traité) où toute personne qui s'investit réussira forcément et c'est sur cela qu'il est dit « "Je me suis fatigué et je n'ai pas réussi", ne le crois pas. »

Par conséquent, quand Rachi écrit "un élève...", il parle uniquement de connaître par cœur mais en ce qui concerne l'étude pour comprendre, tout le monde peut réussir, tout dépend de l'investissement. D'ailleurs, dans la Guémara ('Houlin 24) qui est la source de Rachi, sur les mots "qui n'a pas vu de succès", Rachi écrit "il étudie et oublie".

À présent, Rachi avait une question : pourquoi la Torah nous dit-elle que la Avoda doit être précédée de 5 années d'étude ? Il est vrai que la première compréhension serait de dire que c'est pour apprendre comment faire la Avoda. Mais en regardant de plus près, cela reste difficile car il s'agit essentiellement de Avodat Massa qui consiste à monter le Michkan, le démonter et le transporter qui ne contient pas beaucoup de limoud en quantité et on laisse 5 années pour apprendre par cœur cette petite quantité qui ne nécessite pas beaucoup de connaissance. Et on a du mal à voir ce qu'il y a tellement à apprendre qui nécessite 5 années d'étude intensive, et cette question pourrait remettre en cause le pchat de Rachi et prouver que le pchat des psoukim serait plutôt comme le Ramban ou le Iben Ezra.

C'est pour cela que pour maintenir son pchat, il est nécessaire pour Rachi d'ajouter cette phrase qui nous apprend que nos 'Hakhamim ont compris que ces 5 années c'est beaucoup trop et c'est donc le grand maximum pour apprendre ces quelques halakhot et c'est pour cela que nos 'Hakhamim déduisent que si après ces 5 années d'étude intensive la personne n'a toujours pas réussi à connaître par cœur bien que cela représente beaucoup de temps par rapport à ce qu'il fallait apprendre, c'est donc qu'il ne bénéficie pas de la siyata dichmaya et donc il ne pourra pas réussir à retenir par cœur.

Et c'est d'une importance capitale que la Torah nous enseigne cela car il ne s'agit pas de nous apprendre qu'il faut étudier ce que l'on doit faire avant de passer à l'action mais il s'agit de nous apprendre quelle est la définition de la non-réussite selon la Torah : C'est celui qui après 5 années d'études intensives n'arrive pas à retenir par cœur quelques halakhot, autrement dit, un cas d'une rareté extrême, voire nulle.

**Ainsi, tout celui qui étudie la Torah réussit forcément.**

**En effet :**

**-Concernant la compréhension de la Souguia :**

Tout celui qui s'investit et fournit des efforts, la réussite est assurée à 100% : « "Je me suis fatigué et je n'ai pas réussi", ne le crois pas. »

**- Concernant le fait de retenir par cœur :**

Ne pas réussir est défini par le fait de ne pas arriver après 5 années d'étude intensive à retenir quelques halakhot, c'est-à-dire une rareté extrême et ainsi la réussite est à 99,9%, voire 100%. La Torah est tellement précieuse que même si une personne étudie pendant 5 années d'une manière intensive pour aboutir à ne connaître qu'un tout petit sujet, qu'elle sache que selon la Torah elle a réussi. Le principe étant d'étudier avec beaucoup d'effort et d'investissement, l'échec n'existe pas dans l'étude de la Torah pour celui qui étudie avec assiduité, chaque ben Israël qui étudie sérieusement réussira forcément.

La Couronne de la Torah est posée dans un coin, à disposition du klal Israël, chaque ben Israël a accès à cette couronne, il suffit de venir la prendre.

**« Tout celui qui va étudier deviendra un grand homme » (Toséfot, Kétouvet 63)**

Mordekhai Zerbib